



ERRATUM

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 9 OCTOBRE 2023

Présents : Messieurs Pascal LAROCHE, Franck FERET, Michel ARDANA, Landry LEPAGE, Frédéric RICHEVAUX, Patrice MALLEMONT

Absents : Madame Catherine CROSNIER donne pouvoir à Monsieur Pascal LAROCHE
Monsieur Stéphane BOURI donne pouvoir à Monsieur Frédéric RICHEVAUX
Messieurs Patrice BOISSEL, Jean-Luc DUMONTIER, Bruno VUILLERMOZ

LISTE DES DELIBERATIONS

La délibération D2023-21, votée lors du conseil municipal du lundi 9 octobre 2023,
a été omise de la liste des délibérations publiées le 10 octobre 2023

D2023-21 : Autorisation à donner au maire pour demander des subventions pour la restauration de l'autel de la Vierge

Monsieur le Maire attire l'attention des membres du Conseil Municipal sur le fait que le mur situé derrière l'autel de la Vierge est en cours d'effondrement. Seule la partie intérieure du mur est concernée, la partie extérieure ne laisse apparaître aucune altération.

Cette situation entraîne le déchaussement des boiseries situées à l'arrière de l'autel de la Vierge. Le coût de la restauration est de 21.320€ HT dont 60% peuvent être pris en charge par le département. Monsieur le Maire précise que l'intervention d'un architecte n'est pas nécessaire pour la réalisation de ces travaux.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'allocation de subventions pour la restauration de l'autel de la Vierge.

Votes pour : 8

Votes contre : 0

Abstention : 0